

# PLAN DE COMMERCIALISATION PROVISOIRE

Département de l'Eure

**COMMUNE DE MANNEVILLE SUR RISLE**

Rue Charles Peguy

Lotissement " Le Vert Pré "

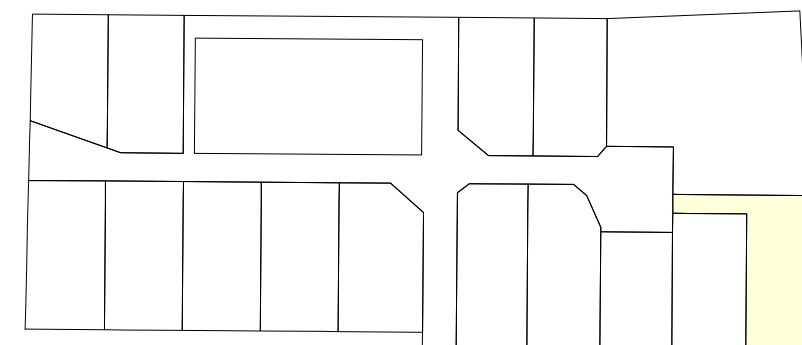
Lot n° 5

Cadastré Section ZD n°247p

Superficie mesurée 862 m<sup>2</sup>



AMEX AMENAGEUR PROMOTEUR  
3 rue de la Scierie  
76530 GRAND-COURONNE  
Tél : 02 35 18 00 21  
contact@amex-ap.fr



Dressé le : 8 Octobre 2025

Borné le : 21 Avril 2026

Mis à jour le : 5 Mai 2026



Dossier: PA25195



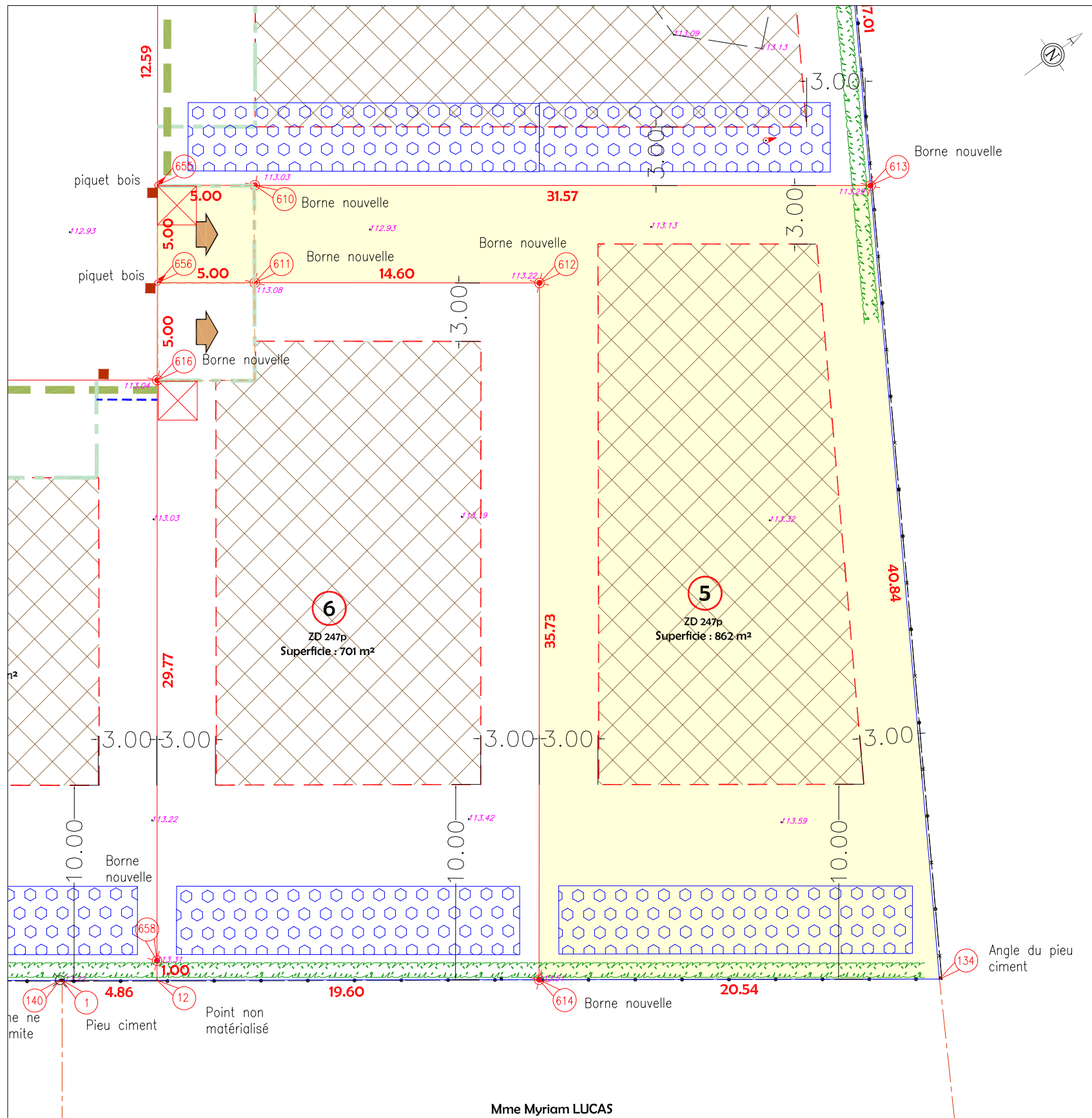
5, Rue des Temps Modernes  
27500 PONT-AUDEMER  
Tél : 02.32.41.12.23  
pontaudemer@euclid.fr  
www.euclid.fr

# PLAN DE MASSE

Echelle : 1/250

Coordonnées (X,Y) RGF93 CC49

Nivellement rattaché au système NGF IGN 69 (par GPS) **PLAN PROVISOIRE BORNAGE EN COURS**



Mme Myriam LUCAS

## LEGENDE TOPOGRAPHIE

- |  |                                     |  |                           |
|--|-------------------------------------|--|---------------------------|
|  | Lampadaire                          |  | Bordure de trottoir       |
|  | Potelet / Pieu bois / Pieu fer      |  | Bord de chaussée          |
|  | Pieu ciment                         |  | Clôture grillagée / Lices |
|  | Borne ancienne                      |  | Clôture barbelée          |
|  | Borne nouvelle OGE jaune            |  | Limite de propriété       |
|  | Coffret / transformateur électrique |  | Application cadastrale    |
|  | Plaque France Télécom               |  | Mur                       |
|  | Plaque réseau indéterminée          |  | Entrée (portail)          |
|  | Plaque d'égout EU                   |  | Haut de talus             |
|  | Plaque d'égout EP                   |  | Bas de talus              |
|  | Arbre feuillu                       |  |                           |
- 14.51 Altitude du Terrain Naturel

## NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

## LEGENDE REGLEMENT

- Accès au lot position imposée et recul de 5 mètres imposé
- Accès au lot position libre dans la zone délimitée avec recul de 5 mètres imposé
- Recul de portail imposé
- Recul de clôture imposé
- Zone dans laquelle la construction principale doit être implantée
- Cote de recul de constructibilité
- Système d'infiltration des eaux pluviales à la charge de l'acquéreur (localisation et surface indicatives : se référer à la note de gestion hydraulique établie par ECOTONE)
- Haies d'essences locales à planter par les acquéreurs au droit des limites des lots avec les espaces communs internes de la résidence
- Haies d'essences locales à planter par les acquéreurs sur le périmètre extérieur de l'opération
- Haies d'essences locales plantées par le lotisseur dans le cadre des travaux d'aménagement, à conserver et entretenir par les acquéreurs dont les sujets devront être remplacés par des sujets équivalents s'ils sont supprimés

## LEGENDE RESEAUX

- Boîte de branchement Eau Usée
- Branchements Réseaux Divers (Téléphone, électrique, et eau potable)

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif. L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.